



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2023-05 DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois et le 07 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 février 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric GINESTE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Eddie MARCOS représentant M. François PATIER - M. Walter MAMMOLA représentant M. Henri SOULIER

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard JAUZAC représentant M. Jean HUGON

Ville de Terrasson : M. Bernard BEAUDRY représentant M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Alexandra DOUSSAUD donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE donne pouvoir à Monsieur Francis COMBY

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte administratif – exercice 2022

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20230315-2023-05-AR
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023

Le compte administratif de l'exercice 2022 étant établi, il convient de prendre la délibération suivante afin d'en approuver les comptes.

Il s'agit d'un document d'enregistrement et de contrôle des dépenses et des recettes réalisées.

Il permet de :

- Comparer les prévisions et les réalisations,
- Déterminer les résultats à la clôture de l'exercice,
- Dégager les restes à réaliser.

Le Comité Syndical doit se prononcer expressément sur la gestion du Président et arrêter les comptes, après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considérés :

1°) d'élire comme Président de séance, Monsieur Francis Comby afin de faire procéder au vote du compte administratif du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac ;

2°) de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<u>RECETTES</u>			
- Prévisions budgétaires totales (a)	5 742 218,71	8 485 314,04	14 227 532,75
Titres de recettes émis (b)	859 649,16	4 772 777,44	5 632 426,60
Réductions de titres (c)		238 100,38	238 100,38
Recettes nettes (d= b-c)	859 649,16	4 534 677,06	5 394 326,22
<u>DEPENSES</u>			
- Autorisations budgétaires totales (e)	5 742 218,71	8 485 314,04	14 227 532,75
Mandats émis (f)	1 208 039,12	5 542 819,54	6 750 858,66
Annulations de mandats (g)		745 979,61	745 979,61
Dépenses nettes (h=f-g)	1 208 039,12	4 796 839,93	6 004 879,05
<u>Résultats de l'exercice (d-h)</u>	- 348 389,96	- 262 162,87	- 610 552,83
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	- 528 117,21	3 951 814,04	3 423 696,83
<u>Résultat de clôture</u>	- 876 507,17	3 689 651,17	2 813 144,00
Recettes à réaliser	- 4 032 000,00		- 4 032 000,00
TOTAL	3 155 492,83	3 689 651,17	6 845 144,00
Dépenses à réaliser	- 520 119,90		- 520 119,90
RESULTAT DEFINITIF	2 635 372,93	3 689 651,17	6 325 024,10

3°) de constater, pour le budget du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

5°) d'exprimer l'avis qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif présenté pour l'exercice 2022, en ce qui concerne le budget du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16

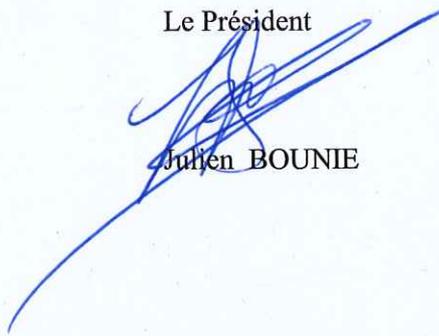
Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne participe pas au vote

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20230315-2023-05-AR
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023